

Assurance emprunteur

AS du Grand Lyon veut se différencier en prenant en charge les surprimes

Par **Jean Charles Naimi** le 17/02/2013 pour **L'AGEFI Actifs**

La course à la différenciation se poursuit sur le marché de l'assurance emprunteur.

Dans un communiqué, la société de courtage grossiste AS du Grand Lyon indique qu'elle apporte une solution sous forme de prise en charge des surprimes en cas de maladies en s'engageant durant toute l'année 2013 à trouver une assurance à ses clients et à prendre en charge la surprime éventuelle.

Si une surprime pour cause de maladie est malgré tout pratiquée, la société la prend en charge la première année. dans les conditions suivantes : plafond de prise en charge 50 euros par mois ; durée maximum un an ; durée du prêt 36 mois minimum. Sont exclus de la prise en charge, la surprime liée au risque sportif, au risque professionnel ou de voyage et tout